



La BCE - Banque Commune d'Épreuves regroupe 24 écoles de management, toutes membres de la Conférence des Grandes Ecoles et délivrant le grade de Master pour leur programme grande école :

Audencia Business School, Brest Business School, BSB Burgundy School of Business, Ecole de Management de Normandie, EDHEC Business School, emlyon Business School, EM Strasbourg Business School, ESC La Rochelle, ESCP Europe, ESSEC Business School, Grenoble Ecole de Management, Groupe ESC Clermont, Groupe ESC Pau, HEC Paris, ICN Business School, IMT - Télécom Ecole de Management, INSEEC Business School, ISC Paris Business School, ISG International Business School, Montpellier Business School, Rennes School of Business, SKEMA Business School, South Champagne Business School, Toulouse Business School

et 3 écoles associées : ENSAE ParisTech, ENS Paris-Saclay, Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr

LA BCE PREND DES MESURES POUR RENFORCER LA LOGIQUE DE FILIERES POUR LE CONCOURS 2020

Ouverts aux élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de management, le concours post-prépas de la BCE - Banque Commune d'Épreuves précise les modalités d'inscription aux différentes voies d'accès pour la filière économique et commerciale. Dans l'attente de la mise en œuvre de la réforme du Bac et du lycée, ces mesures s'adressent aux élèves qui intégreront les CPGE à la rentrée 2018 et passeront les concours en 2020.

Sources de diversité et d'ouverture sociale, les candidats issus de la voie technologique, encore peu nombreux, sont bienvenus dans les écoles de management et dans les entreprises qui les recrutent à l'issue de leur formation. Afin de donner toutes leurs chances à ces candidats, la BCE entend renforcer la logique de filières et a décidé, à l'unanimité de ses écoles membres et avec l'appui de l'ensemble des acteurs, de modifier son règlement.

À partir du concours 2020, les modifications apportées aux règlements des concours seront les suivantes :

- ✓ *L'inscription à l'option technologique de la filière économique et commerciale est réservée aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, technique ou professionnel.*
- ✓ *L'inscription aux autres options de la filière économique et commerciale est réservée aux candidats titulaires d'un baccalauréat général.*
- ✓ *Lors de l'inscription au concours, les candidats doivent pouvoir justifier d'une première année validée de classes préparatoires ou d'études supérieures (attestation de l'établissement précisant, le cas échéant, l'obtention de 60 crédits ECTS).*
- ✓ *Un candidat ayant présenté le concours dans une option / voie n'est pas autorisé à le retenter dans une option / voie différente.*

L'objectif est à la fois d'encourager les candidats issus de la voie technologique à faire le choix d'une CPGE à l'issue du Bac, puis à se présenter aux concours, et de leur laisser toutes les chances de réussite, en empêchant les tactiques de contournement de candidats issus d'un Bac général qui sont contraires à cette logique de filières.

Cette initiative est de nature à soutenir la promotion de la voie technologique et répondre aux problématiques de recrutement identifiées par la communauté des professeurs de classes préparatoires ou leurs représentants associatifs (APHEC, ADEPPT...).

Contact presse



Christian CHENEL
Directeur des Admissions et Concours (DAC)

cchenel@cci-paris-idf.fr - 01 39 67 71 52

www.concours-bce.com

La BCE - Banque Commune d'Épreuves est gérée par la Direction des Admissions et Concours
de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France

